



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2025-050

L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt mai à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 14 mai 2025

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 26

Votes 33

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX

ABSENTS / EXCUSES :

Isabelle BROUILLET, Jean-Luc BONNAFOUS, Raphaëlle GUERIAUD, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Françoise TRIBOLLET donne procuration à François PINGON

Bruno FERRET donne procuration à Anne RIBERON

Pascale DANIEL donne procuration à Pascale CHAPOT

Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN

Hélène DESTANDAU donne procuration à Renaud PFEFFER

Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN

Séverine SICHE-CHOL donne procuration à Magali BACLE

SECRETARE DE SEANCE : Anne-Sophie DEVAUX

CULTURE

**Approbation de
subventions d'aides
pour les projets
culturels organisés sur
les communes du Pays
Mornantais**

Rapporteur : Madame Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Vice-Présidente déléguée à la Culture

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, dont le soutien des réseaux et acteurs culturels intercommunaux,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Solidarités et Vie sociale" du 6 mai 2025,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Copamo souhaite marquer son soutien aux initiatives portées par les acteurs du Pays Mornantais favorisant l'émergence des nouveaux projets culturels portés par les communes, retenus pour leur intérêt artistique et leur résonance intercommunale.

Les projets culturels sont sélectionnés en appliquant les critères définis suivants :

- Comporter une dimension culturelle majeure
- Être d'intérêt intercommunal et porté par la commune

- Être ouvert à tous – la gratuité de l'accès au projet sera une caractéristique déterminante (service offert aux habitants)
- Être vecteur de pluralité et de complémentarité artistique avec le calendrier auquel il se rapporte
- Intégrer la participation d'artistes professionnels

Une attention particulière est portée au caractère « solidaire » de l'aide (communes qui en ont le plus besoin), au principe de « rotation », au nombre de bénéficiaires du projet et au caractère « duplicable » de l'évènement.

Les objectifs de ce soutien permettront à la Copamo :

- D'être présente financièrement aux côtés des initiatives culturelles portées par les communes
- D'établir un lien de complémentarité culturelle avec l'offre de la Communauté de Communes
- De développer le principe de partenariat solidaire
- De valoriser les initiatives des porteurs de projets en présence à l'échelle du Pays Mornantais

Parmi les actions éligibles, ont été retenues :

- Festival « Festiv'été », à Mornant
- Salon de la photographie, à Mornant
- Fête de l'eau, à Chaussan
- Fête Médiévale « Les Rivériades », à Riverie
- Festival « Freasons », à Orliénas
- Concert JOULIK, à Soucieu-en-Jarrest
- Festival « Les Festives à l'Agny », à Saint-Laurent-d'Agny

En contrepartie du versement de la subvention, les communes et associations devront afficher le soutien du projet par la Copamo, tant dans les publications liées à la communication de l'évènement, que le jour même via des supports visuels mis à leur disposition. Les modalités de mise en valeur de l'aide de la Copamo seront définies dans le cadre d'une convention (Communication, protocole, visibilité et valorisation).

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, étant précisé qu'Isabelle Brouillet ne prend pas part au vote :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 27 MAI 2025

Notifié ou publié
le 27 MAI 2025

Le Président

VALIDE le soutien financier apporté aux projets culturels des communes sous la forme d'une subvention pour :

- Le festival « Festiv'été », s'étalant du 24 juin au 26 août 2025, participation de la Copamo à hauteur de 1 000 € attribués à la Commune de Mornant
- Le Salon de la Photographie, ayant lieu du 29 mai au 15 juin 2025, participation de la Copamo à hauteur de 1 500 € attribués à l'association Les Amis des Arts
- L'évènement « Fête de l'eau », ayant lieu du 18 au 22 mars 2025, participation de la Copamo à hauteur de 500 € attribués à la Commune de Chaussan



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

- Fête Médiévale « Les Rivériades », le 29 juin 2025, participation de la Copamo à hauteur de 3 000 € attribués à l'association Riverie et Compagnie
- Festival « Freesons », ayant lieu du 24 au 28 juin 2025, participation de la Copamo à hauteur de 2 300 € attribués à l'association AGAM
- Concert du groupe JOULIK, le 21 septembre 2025, participation de la Copamo à hauteur de 1 400 € attribués à la Commune de Soucieu-en-Jarrest
- Le festival « Les Festives à l'Agny, », le 15 juin 2025 participation de la Copamo à hauteur de 800 € attribués à l'association AgnyFest

AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de cette aide,

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 27 MAI 2025
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renald PEEFFER